

FLO Home™

3 Year Limited Warranty

COVERAGE

This warranty covers the “FLO Home™ G5 Model” and the “FLO Home™ X5 Model” charging stations purchased and used in Canada. FLO warrants the purchaser that those products are free from defects in materials and workmanship. This warranty is valid for a period of three (3) years from the date of purchase of the product sold by FLO, its subsidiaries or authorized dealers. This warranty applies only to the end user who holds the original purchase invoice. *Any other FLO product, when not specified, is covered with a one (1) year Limited Warranty.*

SCOPE

This warranty does not apply to any defect resulting from improper use or improper installation, to any product that has been altered or repaired by any party other than a service repair authorized by FLO, to damages attributable to an accident, including, but not limited to, fire, lightning, flood, earthquake, or when the serial number has been removed or degraded.

LIMITED REMEDIES

In the event of breach of this warranty, FLO’s obligations and exclusive remedy for the buyer are limited, at FLO’s sole discretion, to repairing the product found to be in breach of warranty within a reasonable period of time or to replace the product by an equivalent product provided that the equipment is returned to the point of sale or at any other place indicated by FLO, together with the original purchase invoice. FLO may use new or refurbished and functionally equivalent parts or products. Any repaired or replaced product is only warranted for the remaining period of the original warranty. In no event shall FLO’s liability exceed the purchase price paid by the buyer. FLO expressly disclaims all other warranties, express or implied. FLO shall not be liable for any damages or losses resulting from the failure of the product or from personal injury or property damage arising from the installation or handling of the product.

CLAIM PROCEDURE

For any complaints, please contact FLO technical support.

This warranty gives you specific legal rights. You may also have other rights that vary from jurisdiction to jurisdiction. Please contact your retailer or our customer service center for details on our limited warranty, including those not covered by this limited warranty.

For more information online, visit: <https://flo.ca>

FLO Maison^{MC}

Garantie limitée de 3 ans

COUVERTURE

La présente garantie couvre les bornes de recharge « FLO Maison^{MC} Modèle G5 » et « FLO Maison^{MC} Modèle X5 » achetés et utilisés au Canada. FLO garantit à l’acheteur que ses produits sont exempts de tout défaut matériel et de fabrication. La présente garantie est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d’achat du produit vendu par FLO, ses filiales ou ses revendeurs autorisés. La présente garantie s’applique uniquement à l’utilisateur final qui détient la facture d’achat originale. *Tout autre produit FLO sans mention spécifique est couvert par une garantie limitée de un (1) an.*

PORTÉE

La présente garantie ne s’applique pas à toute défaillance ou tout défaut résultant d’une installation ou d’une utilisation anormale ou incorrecte, à tout produit ayant été modifié, altéré ou réparé par une partie autre qu’un fournisseur de services agréé par FLO, aux dommages imputables à un accident, y compris, mais sans s’y limiter, à un incendie, la foudre, une inondation, un tremblement de terre, ou lorsque le numéro de série a été retiré ou dégradé.

RECOURS LIMITÉS

En cas de manquement à la présente garantie, les obligations de FLO et le recours exclusif de l’acheteur se limitent, au seul gré de FLO, à la réparation du produit jugé non conforme à la garantie dans un délai raisonnable ou au remplacement du produit par un produit équivalent sous réserve que le matériel soit renvoyé au point de vente ou à tout autre lieu indiqué par FLO, accompagné de la facture d’achat d’origine. FLO pourra utiliser des pièces ou des produits neufs ou remis à neuf et fonctionnellement équivalents. Tout produit réparé ou remplacé ne demeure garanti que pour la période restante de la garantie initiale. En aucun cas, la responsabilité de FLO ne pourra dépasser le prix d’achat payé par l’acheteur. FLO décline expressément toute autre garantie, explicite ou implicite. FLO ne sera pas tenu responsable des dommages ou pertes résultant de la défaillance du produit ou des préjudices corporels ou matériels découlant de l’installation ou de la manipulation du produit.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour toute réclamation, veuillez contacter le soutien technique de FLO.

La présente garantie vous confère des droits juridiques particuliers. Vous pouvez également disposer d’autres droits qui varient d’une juridiction à une autre. Veuillez communiquer avec votre détaillant ou notre centre de service à la clientèle pour plus de détails sur notre garantie limitée, y compris sur les aspects non couverts par la présente garantie limitée.

Pour plus d’information en ligne, visitez : <https://flo.ca>